



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 22 novembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. François NOWOTNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Charles ROZOY	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Gaston FOUCHERES	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMONT	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean DUBUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : Ressources Humaines - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (et notamment l'article 61), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

L'article L 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales dispose : « *dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport fait état de la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunérations, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

En complément de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Au-delà de l'obligation réglementaire, la collectivité porte un engagement fort en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui s'est traduit par des actions déployées depuis plus de 15 ans.

Elle a conduit en 2017 une démarche en vue de l'obtention des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle s'est vue décerner en 2018 ce double label, qui témoigne de l'engagement de la collectivité sur ces thématiques tant en interne qu'en direction des usagers. Elle a réalisé en 2018 de nombreuses actions, telles que prévues au plan d'actions 2018-2021.

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT ;

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020 et joint en annexe.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

*DONT 14 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0